

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2019

Présents : Messieurs NADEAU, GUILLEMOT, HUCHET, EYQUEM, GARETON, GUERIN, PHELIP, SICAIRE, VEILLON, VITRAC,
Mesdames FEYRY, CHALLET, GANCARZ, NADEAU M-P,
Procuration de Madame DE AZEVEDO à Madame M-P NADEAU,
de Madame FABRE à Monsieur GUILLEMOT
de Madame SABOURIN à Monsieur SICAIRE,
Absent excusé Mesdames DE AZEVEDO, FABRE, SABOURIN, POMEYROLS,

Le quorum étant atteint Monsieur Bernard NADEAU, Maire ouvre la séance.

0 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GUILLEMOT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUILLEMOT afin qu'il présente les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur et les comptes de gestion du Trésorier de l'exercice 2018.

I.1 – Compte administratif de l'ordonnateur

Les comptes ont été ouverts à hauteur de 1 772 666,60 € en fonctionnement et à 603 899,28 € en investissement. Ont été réalisés :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTATS
réalisé en RECETTES	1 630 645,49 €	542 021,75 €	
réalisé en DEPENSES	1 502 039,83 €	487 762,30 €	
Résultat de l'exercice	+ 128 605,66 €	+ 54 259,45 €	
Report année antérieure	+ 245 027,45 €	- 90 234,19 €	
Résultat de clôture	373 633,11 €	- 35 974,74 €	+ 337 658,37 €

Monsieur le Maire s'étant retiré le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

I.2 – Compte de gestion du Receveur

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et s'être assuré que le receveur avait repris le montant de chacun des soldes, tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre considérant que le compte est exact, Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II – AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats font apparaître :

- un excédent de clôture en section en section de fonctionnement de 373 633,11 €,
- un déficit de clôture de 35 974,74 € en section d'investissement,

il est proposé d'affecter à la section investissement au C/1068 la somme de 35 974,74 €, en couverture des besoins, le reste 337 658,37 € à la section fonctionnement.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'affectation des résultats tels que proposée.

III – VOTE DU COMPTE ADMINITRATIF ET DE GESTION DU CCAS - ANNEE 2016

Crédits ouverts à hauteur de 9 820,00 €

Recettes de fonctionnement :	7 171,22 €	
Dépenses de fonctionnement :	6 501,51 €	
Résultat de l'exercice....	+ 669,71 €	Report exercice précédent : + 2 958,78 €
		Résultat cumulé : 3 628,49 €

N'ayant fait l'objet d'aucune observation le compte administratif et le compte de gestion du CCAS sont approuvés à l'unanimité.

IV – VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

Monsieur le Maire soumet différents scénarios avec pour chaque cas les résultats attendus. Au regard de ces projections il propose de ne pas modifier le taux des trois taxes, bien que le montant des dotations (DGF) annoncé pour cette année 2019 soit une nouvelle fois en baisse (moins 2,7%). A l'unanimité l'équipe municipale approuve cette proposition. Les taux pour cet exercice sont donc fixés à :

	Taux d'imposition	Produits à taux constants après après ajustement des bases
Taxe d'habitation	13,93	228 452 €
Taxe foncière (bâti)	24,40	349 652 €
Taxe foncière (non bâti)	68,94	23 164 €

Ainsi exposés ces éléments permettent d'escompter un produit attendu de fiscalité directe de 601 268 € et 31 386 € d'allocations compensatrices.

V – BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - 2019

a) Section de fonctionnement

Les crédits budgétaires sont ouverts à hauteur de 1 844 401 €. Rappel au cours de l'exercice 2018 il a été réalisé 1 502 039,83 € en dépenses et de 1 630 645,49 € en recettes.

DEPENSES	EUROS
Chap. 011 – Charges à caractères générales	611 000,00
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés	880 763,45
Chap. 023 – Virement section investissement	234 585,15
Chap. 042 – opération d'ordre de transfert entre section	3 661,30
Chap. 065 – Autres charges de gestion courante	82 091,51
Chap. 066 – Charges financières	26 300,00
Chap. 067 – Charges exceptionnelles	6 000,00
TOTAL....	1 844 401,41

RECETTES	EUROS
R 002 report excédent de fonctionnement	337 658,37
Chap. 013 – atténuation de charges	30 000,00
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00
Chap. 070 – produits des services du domaine et vente diverses	144 400,00
Chap. 073 – Impôts et taxes,	871 522,04
Chap. 074 – dotations subventions et participations	399 801,00
Chap. 075 – autres produits de gestion courante	23 000,00
Chap. 076 – produits financiers	20,00
Chap. 077 – produits exceptionnels	8 000,00
TOTAL...	1 844 401,41

Les explications et commentaires entendus et après en avoir délibéré le budget primitif de la section FONCTIONNEMENT est adopté à l'unanimité.

b) Section investissement

Les crédits budgétaires sont ouverts à hauteur de 420 108,61 €. Pour 2018 le total réalisé en recettes a été de 542 021,75 € et de 487 762,30 € en dépenses.

DEPENSES	EUROS
Chap. 001 – Solde d'exécution de la section reporté	35 974,74
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00
Chap. 041 – opérations patrimoniales	1 674,00
Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves	18 279,00
Chap. 016 – remboursement d'emprunts et dettes assimilées	136 265,87
Chap.20 – immobilisations incorporelles	3 500,00
Chap. 21 – immobilisations corporelles (cumulées)	194 415,00
TOTAL....	420 108,61

RECETTES	EUROS
Chap. 021 – virement de la section fonctionnement	234 585,15
Chap. 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	3 661,30
Chap. 041 – opérations patrimoniales	1 674,00
Chap. 10 – dotation fonds divers et réserves	62 974,74
Chap. 13 – subventions d'investissement	117 213,42
Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées	
TOTAL...	420 108,61

Programme des travaux d'investissement

OPERATIONS	Cpte	DEPENSES PREVISIONNELLES	Cpte	RECETTES/FINANCEMENT
N°1 – Terrain et bâtiments	2111	3 000 € terrain Boussier 1 000 € SAFER 3 200 € frais de notaire Total...7 200 €		
N°2 – Travaux Centre bourg	2151	16 800 € Entreprise Sentou	1321	1 795,09 € DETR
	2151	2 100 € signalisation	1323	19 541,00 € Conseil départemental
	2031	3 500 € Bureau d'études Socama Total ...22 400 €		
N°3 – Matériel services techniques	21571	12 000 € achat véhicule remplacement	1323	17 400 € FDAEC
N°4 – Presbytère	21318	20 000 € (réfection toiture)	1321	5 542,25 € DETR
N°5 – Mairie	21318	14 200 € (remplacement ouvertures)	1321	4 116,08 € DETR
N°6 – Restaurant scolaire	2188	10 000 € (achat d'un four)		
N°7 – Eclairage public	21533	50 165 € (remplacement des lampes à vapeur de mercure)	1328	7 900 € SDEEG : 25 359 € SIE St-Philippe d'Aiguilhe
N°8 – Eclairage terrain de tennis	21533	44 450 €	1328	26 670 € SIE 8 890 € Fédération Tennis
N°9 – Opérations diverses	2183	3 000 € ordinateur urbanisme et autre matériel si besoin.		
	2188			
	21578	6 000 € vidéo projecteur école et autre matériel		
	21578			
	2184	4 000 € broyeur à végétaux 3 000 € pompe pour eaux chargées 2 500 € mobilier bibliothèque et autre matériel		
		TOTAL189 915 €.		117 213,42 €

Le budget investissement et le programme des travaux sont approuvés à l'unanimité.

VI – BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Section fonctionnement**

Les crédits budgétaires en recettes et en dépenses sont ouverts et s'équilibrent à hauteur de 9 820 €.

A l'unanimité le budget du CCAS est adopté.

VII – DOTATIONS DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, le Département de la Gironde (Synergies, stratégies et développement des Territoires), a décidé de maintenir son soutien à l'ensemble des communes au titre du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) pour la réalisation de leurs travaux d'équipement, d'acquisition de matériel ou de mobilier, de réfection de la voirie. Les modalités d'application et la répartition des fonds entre les communes seront arrêtées par les Conseillers départementaux dans le cadre d'une réunion communale. Il est précisé que l'autofinancement des opérations éligibles ne devra pas être inférieur à 20% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter le fonds d'aide qui pourra porter sur l'acquisition d'un véhicule de remplacement destiné au service technique, d'un broyeur à végétaux, d'une pompe pour eaux chargées, du four pour le restaurant scolaire.
- à constituer le dossier d'aide à l'équipement des communes.

VIII – ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG

Monsieur le Maire expose qu'une directive européenne impose le remplacement des foyers lumineux fonctionnant à la vapeur de mercure. Le programme de l'année prévoit le remplacement de 76 foyers pour un montant de 49 949 €

Dans le cadre de cette opération le SDEEG subventionne l'opération à hauteur de 20% du montant HT. Le SIE de Saint-Philippe d'Aiguilhe apporte également son concours à cette opération. Après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire le Conseil municipal l'autorise à solliciter la participation financière du SDEEG et du SIE

Il est dit que les travaux ne devront pas commencer avant l'avis de la Commission de répartition.

IX – REPAS DES AÎNÉS – FIXATION DU PRIX DES REPAS

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se tiendra au gymnase le dimanche 19 mai 2017. Les personnes ne répondant pas aux critères de gratuité (plus de 65 ans et résider ou contribuable) peuvent s'y associer moyennant une participation financière.

Après en avoir délibéré l'équipe municipale fixe à 30 € le prix du repas à destination des personnes qui souhaitent s'y associer.

X – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Monsieur le Maire soumet au vote de l'équipe municipale les demandes de subventions émanant d'associations et de l'enseignement. Après en avoir débattu ont été accordées :

- | | |
|---|-------|
| a) Association des jeunes pompiers du Libournais (Coutras, Lapouyade, Libourne), composée de 30 JSP âgés de 12 à 18 ans. Les formations se déroulent les samedis de 9 à 17 heures | 80 € |
| b) Collège Jeanne d'Arc de La Roche Chalais pour un projet pédagogique portant sur un voyage en Angleterre du 29 avril au 06 mai. Le coût par élève représente un montant de 362 €. | |
| Pour chacun des quatre (4) élèves de la commune qui participent au voyage une dotation de 25 € soit | 100 € |

- c) Collège Henri de Navarre de Coutras – quatre (4) classes de 6^{ème} et 5^{ème} en SEGPA bénéficient d'un séjour pédagogique de cinq jours à Alquazar (Espagne) du 6 mai au 10 mai 2019. La participation demandée aux familles s'élève à 175 € par élève.

Pour chacun des deux élèves de la commune qui fréquentent le Collège la dotation est fixé à 25 € soit : 50 €

- d) Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Libourne 2

La référente REP et la Principale du Collège de Coutras souhaitent reconduire (sous un autre thème) les actions mises en place lors de l'année scolaire 2017/2018. Ainsi 13 classes soit 300 élèves ont pu échanger autour de compétences scientifiques.

Pour la présente année scolaire sont mis en place des Comités de lecture. Le but recherché consiste à améliorer la fréquentation des bibliothèques et des médiathèques afin de promouvoir la lecture.

Pour financer cette action il est demandé une participation au financement des transports par une contribution d'un euro par enfant scolarisé. Sur notre commune 264 sont concernés par ces actions (204 en primaire et 60 au collège.)

Après avoir pris connaissance du courrier et entendu les commentaires de Monsieur le Maire le Conseil municipal accepte d'apporter la contribution souhaitée soit :

264,00 €

- | | |
|--|----------|
| e) CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Gironde) | 200,00 € |
| f) AMG-AMF : appel à cotisation 2019 pour l'Association des Maires, des Présidents d'intercommunalité de Gironde et pour l'Association des Maires de Gironde. Le montant calculé sur la population INSEE de l'année en cours représente pour notre commune un montant de | 466,88 € |
| g) ADDAH Coutras/Libourne (association de défense des droits des accidentés et des handicapés) | 80,00 € |
| h) GRAHC (groupe de recherches archéologiques et historiques) | 100,00 € |

X – SMICVAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COMPOST DE BIODECHETS

Monsieur le Maire soumet le projet de convention entre la commune et le SMICVAL ayant pour objet la mise à disposition des communes du compost produit sur le Pôle Environnement de Saint Denis de Pile.

Ce compost conforme à la norme NFU 44-051 peut être utilisé en entretien, plantation ou rempotage pour les plantes vertes et/ou fleuries, les arbres, le paillage, les potagers.

Ce produit est mis à disposition des communes, à titre gracieux, dans la limite de 10 tonnes par tranches de 1000 habitants.

En contrepartie il est demandé aux communes intéressées de communiquer auprès des administrés par :

- affiches en mairie, services urbanisme...
- information dans le journal communal, réunions publiques

Il est précisé que le compost ainsi mis à disposition est destiné aux espaces verts. La commune n'est pas autorisée à en faire don ou commerce auprès des tiers.

Après avoir pris connaissance du projet de convention le Conseil municipal à l'unanimité :

- retient l'offre du SMICVAL,
- autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

XI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes : Monsieur le Maire donne la parole à Madame LAVIALLE, secrétaire générale, qui, dans la perspective des élections européennes du 26 mai 2019 souhaite connaître les disponibilités des élus.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures